

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Délibération : **2022-12-111**  
 OBJET : **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LE CLOS DAVID ENEDIS  
RESEAU ELECTRICITE**  
 Nomenclature : **3.5.11**

<p><b>En exercice</b> : 26</p> <p><b>Présents</b> : 19</p> <p><b>Pouvoirs</b> : 7</p> <p><b>Absents</b> : 0</p> <p><b>Votants</b> : 26</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : ANNEXE FONCIER OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LE CLOS DAVID ENEDIS RESEAU ELECTRICITE.pdf</p>	<p>Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b>                  Alain ROYER, Claude RINCE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAudeau, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b>                  Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Elisa DRION donne pouvoir à Gil RANNOU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Gwenn BOULZENNEC,</p>
---	---

**Le ou les membres absent(s) :**

**Rapporteur :** Benjamin VACHET

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 28 novembre 2022 ;

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la demande d'ENEDIS reçue en mairie en date du 9 septembre 2021, ce dernier souhaite l'installation d'une armoire de coupure alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Cette occupation du domaine public est de 15m<sup>2</sup>, située au Clos David, sur la parcelle section YI n°65.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- **D'APPROUVER l'acte de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une armoire de coupure d'électricité sur la parcelle section YI n°65, telle qu'annexé à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte de servitude et tout document y afférant.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 décembre 2022  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221219-2022-12-111-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2022